

16 AVRIL 2025

L'AD-PA soutient les recommandations de la Cour des comptes pour une approche plus sélective des contrôles

L'AD-PA accueille favorablement le dernier rapport de la Cour des comptes, qui préconise une approche plus sélective et ciblée pour les contrôles des établissements personnes âgées. Ce rapport rejoint les positions défendues par l'AD-PA depuis plusieurs années, notamment en ce qui concerne la nécessité de concentrer les efforts sur les structures les plus à risque et de privilégier des inspections approfondies sur place.

Une approche plus efficace, transparente et non stigmatisante

La Cour des comptes souligne dans son rapport les limites des contrôles exhaustifs et administratifs, qui ne permettent que rarement d'identifier les situations de maltraitance ou de déficience d'accompagnement. L'AD-PA partage cette analyse et appelle les pouvoirs publics à adopter une méthode plus sélective, basée sur des critères objectifs et des signalements précis, afin de mieux cibler les établissements nécessitant une attention particulière et cesser toute forme de stigmatisation d'une profession ayant déjà suffisamment traversée de crises successives.

Un engagement renouvelé contre la maltraitance

L'AD-PA réaffirme son engagement aux côtés des pouvoirs publics dans la lutte contre toute forme de maltraitance envers les personnes âgées et souligne plus que jamais l'importance de développer des programmes de citoyenneté au sein des structures. En ce sens, l'AD-PA soutient les recommandations de la Cour des comptes visant à renforcer la coopération entre les différentes administrations et à améliorer la circulation de l'information, afin de disposer d'une vision plus complète des signaux faibles et d'agir de manière préventive.

Des actions concrètes attendues

L'AD-PA appelle également les pouvoirs publics à mettre en œuvre des mesures concrètes pour améliorer la qualité d'accompagnement des personnes âgées à domicile et en établissement, ainsi que les conditions de travail. L'AD-PA préconise, ainsi, dans l'immédiat la mise en place du ratio minimal de professionnels prévu par le Plan solidarité grand âge (PSGA) et l'inscription à l'agenda parlementaire du projet de Loi de programmation Grand Age Autonomie.

L'AD-PA reste mobilisée et est prête à rencontrer les pouvoirs publics pour faire avancer ces dossiers prioritaires.

L'AD-PA continuera de défendre les intérêts des personnes âgées et des professionnels du secteur, en veillant à ce que les actions des pouvoirs publics soient à la hauteur des enjeux et des attentes de la société.



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

Pierre ROUX
Romain GIZOLME
Eric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

X : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)